



Katrin JADIN
Députée fédérale
Echevine d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Revoir le plafond des heures de travail des pompiers volontaires à la hausse ?

- Bruxelles, le 4 février 2020 -

Aux côtés des pompiers professionnels, les pompiers volontaires à disposition des différentes zones de secours accomplissent un travail remarquable au service des citoyens et de leur sécurité. La plupart d'entre eux suit en effet une autre activité professionnelle et sont donc **limité dans leurs heures de service pour la zone de secours – en chiffre 24 heures par semaine.**

Cependant, le **temps de déplacement vers les différentes formations et les heures de formation sont également comptabilisé dans ces 24h.** Ainsi, les pompiers volontaires ont **moins la possibilité d'être présent sur le terrain que prévue.** La Députée fédérale Katrin JADIN (MR) a interrogé le ministre compétent en la matière.

« **Les zones de secours situées dans le milieu rural peinent à trouver de nouveaux volontaires afin d'agrandir leurs effectifs, il faut donc particulièrement bien veiller à garantir la plus large flexibilité possible avec les pompiers disponibles.** Si l'on comptabilise les heures dédiées aux formations dans les heures effectuelles par semaine, des **heures précieuses pour des interventions sont perdues** », estime la Députée issue d'une région rurale.

Le ministre de l'Intérieur, Pieter DE CREM, a toutefois relativisé les propos de Katrin JADIN en comparant les heures prestées par les professionnels à celles des volontaires : **Un pompier professionnel effectue 1600 heures par an** - en multipliant les 24h par semaine avec les 52 semaines que compte une année, **les volontaires peuvent théoriquement en prester 1248 h par an.** Si l'on augmente encore les heures, ils atteindraient rapidement le seuil des professionnels - ce qui, en suivant une autre activité à titre principal, n'est tout simplement pas possible.

« Si la zone de secours est confrontée à un sous-effectif, **il lui revient d'adapter son plan du personnel et de procéder à un recrutement** de pompiers supplémentaires, qu'ils soient professionnels ou volontaires », lance le ministre.

« Une réponse que je ne peux pas laisser telle quelle car, **en connaissant les réalités dans les zones rurales, le recrutement ne se fait pas sur commande.** Engager un professionnel serait beaucoup trop cher pour les zones et les communes concernées ; et les volontaires ne tombent pas du ciel, du moins pas dans ma région. C'est un problème que l'on doit rapidement résoudre ! **Sans pompiers suffisants, pas de sécurité.** Enlever les heures de formation hors du quota hebdomadaire serait un bon début ! », conclue Katrin JADIN.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATRIN JADIN :

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : katrin@jadin.be